



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

politique agricole

Question écrite n° 99397

### Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes de nombreux exploitants agricoles concernant les enveloppes budgétaires affectées aux aides ou subventions dont ils peuvent être bénéficiaires. En effet, conformément aux diverses promesses qui leur ont été faites, les « sortants » des contrats territoriaux d'exploitation herbagers et ovins comptent sur leurs droits à la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) en 2006. Or il semble que dans certaines régions (comme le Limousin), le budget alloué cette année à la mesure se révèle très insuffisant pour prendre en compte le financement de ces nouveaux contrats. S'agissant du plan national bâtiment destiné à tous les éleveurs de bovins, ovins et caprins situés sur l'ensemble du territoire pour la mise aux normes environnementales de leurs bâtiments, des retards d'instruction de dossiers et de versement des subventions accordées auraient été constatés. Cette situation pénaliserait fortement lesdits professionnels, contraints d'avancer la trésorerie nécessaire au règlement des factures sans percevoir les contreparties correspondantes. En Limousin, l'enveloppe attribuée au dispositif pour 2006 serait dès à présent épuisée, ce qui amènerait les exploitants à suspendre les travaux engagés, à différer, voire à annuler les projets d'aménagements à venir. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de respecter ses engagements vis-à-vis de l'agriculture française en lui octroyant les moyens nécessaires aux mesures annoncées pour lui permettre de s'engager plus sereinement vers l'avenir.

### Texte de la réponse

Dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, il a été nécessaire de déterminer des priorités parmi les actions du ministère de l'agriculture et de la pêche. Afin de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement, une enveloppe significative de 124 millions d'euros a été réservée en faveur de l'agro-environnement. À l'intérieur de cette enveloppe, 84 millions d'euros sont destinés spécifiquement aux nouveaux engagements en prime herbagère agro-environnementale (PHAE). En effet, un certain nombre d'éleveurs sont engagés depuis 1998, voire pour beaucoup d'entre eux depuis 1993, dans un engagement agro-environnemental de gestion extensive de système herbager, d'abord au titre de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (PMSEE), puis à compter de 2001 ou 2002 dans le cadre d'un contrat territorial d'exploitation (CTE dit « herbager »). Il a paru indispensable d'ouvrir la possibilité aux agriculteurs dans ce cas, et dont le CTE arrive à échéance, de poursuivre leur engagement dans le cadre de la prime herbagère agro-environnementale (PHAE). Il a également paru souhaitable de pouvoir ouvrir cette possibilité aux éleveurs ovins qui s'étaient engagés dans un CTE de gestion extensive de prairies et dont le contrat vient à échéance. Il s'agit ainsi d'assurer un accès équitable à la PHAE à tous les agriculteurs engagés depuis plusieurs années dans un mode de gestion extensive de leurs prairies. Chaque région a reçu une enveloppe d'autorisation d'engagement permettant de répondre aux besoins des agriculteurs concernés. S'agissant du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) cofinancé à hauteur de 50 % par l'Union européenne, la dotation prévue pour l'année 2006 est de 107,2 MEUR (part Etat + LIE). A cela s'ajoute une croissance du financement des collectivités territoriales qui s'élèvera à 96 MEUR (part collectivité + UE). Pour les années 2005 et 2006, c'est

une enveloppe de plus de 310 MEUR qui sera consacrée au plan tous financeurs confondus dont 203 MEUR en 2006, constituant un effort conséquent encore jamais atteint en direction de l'élevage. Sur la base de la clef de répartition proposée par les professionnels, la part de l'enveloppe État et Union européenne réservée à la région Limousin est de 6,35% ; ce qui a permis d'allouer pour ces deux années un montant de droits à engager de près de 12 MEUR (État + Union européenne) pour le financement des projets de modernisation portés par les éleveurs limousins. Malgré l'importance des ressources qui y sont consacrées, des files d'attente se constituent dans la plupart des régions. La file d'attente de la fin de l'année transitoire 2006 pourra se résorber à partir de 2007. En effet, les dossiers déposés en 2006 peuvent être cofinancés par le FEADER, au titre de la prochaine programmation 2007-2013, dans des conditions souples qui sont indiquées aux éleveurs concernés. Des mesures sont prises pour permettre aux éleveurs de respecter ces conditions et assurer une transition sans heurts vers la prochaine programmation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rodet](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99397

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 juillet 2006, page 7168

**Réponse publiée le :** 12 septembre 2006, page 9566